

VILLEFRANCHE *Infos*

Bulletin municipal de Villefranche d'Albigeois - Juillet 2018 - N°4

EDITO

Chères Villefranchoises, chers Villefranchois,

Près de 6 mois se sont écoulés depuis la réunion publique de présentation du projet d'aménagement et de redynamisation du bourg centre le 26 janvier dernier.

Vous êtes venus nombreux consulter le plan projet en mairie et formuler vos avis, tout comme les commerçants et artisans, ainsi que les propriétaires riverains du futur chantier sollicités par courrier. Le projet a ainsi pu être affiné en tenant compte de vos remarques et suggestions.

Désignée début juillet, l'entreprise Colas Sud-Ouest établie à Albi, en charge de la réalisation de la « voirie et réseaux divers » débutera le chantier le mardi 4 septembre pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Nous serons attentifs au respect du planning afin de perturber le moins possible l'activité des commerçants. Les modalités d'accès aux commerces et aux habitations riveraines, de même que le déroulement du chantier seront définies en juillet et août et une réunion publique de démarrage du chantier sera organisée le lundi 27 août à 20h30 salle du foyer à la mairie.

Le premier semestre a également été mis à profit pour affiner le plan de financement et solliciter les aides auprès des partenaires institutionnels que sont l'Etat, le département du Tarn et la Région. La première tranche de travaux financée à plus de 50% pour les travaux hors voirie et reprise de structure, celles-ci étant intégralement remises à neuf, aux frais du gestionnaire qu'est le Département du Tarn. Nous tenons à remercier chaleureusement ces institutions partenaires des collectivités et leurs représentants pour avoir considéré le projet de Villefranche comme un projet structurant pour le territoire élargi au-delà de notre commune et pour avoir décidé d'accompagner durant ces 3 années à venir sa sécurisation et sa mise en valeur.

Les enfants sont en vacances depuis quelques jours et vous aussi peut-être. Mais nous pensons déjà à la rentrée et ce depuis plusieurs mois.

Près de 150 élèves vont reprendre le chemin de l'école primaire pour cette nouvelle rentrée scolaire. Lieu d'apprentissage, mais aussi lieu de vie, l'école est au cœur des préoccupations de notre municipalité qui y consacre, chaque année, non seulement une part importante de son budget, mais également un temps conséquent de mise à disposition du personnel communal. Accueil des élèves, encadrement et service des repas, accompagnement des classes maternelles, entretien des classes, transport des enfants habitant les écarts, travaux en réponse aux besoins exprimés: la municipalité travaille en complémentarité de la communauté éducative et veille à offrir aux enfants et aux familles les meilleures conditions possibles d'apprentissage, d'accueil et d'épanouissement.

Ainsi, à la suite du choix de revenir à la semaine de 4 jours, la commune a travaillé étroitement avec l'intercommunalité pour permettre d'ouvrir tous les mercredis (hors vacances scolaires), à tous les enfants, un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des animations de qualité et adaptées. Plus de 40 enfants de Villefranche mais aussi de Mouziéys-Teulet, Ambialet, Le Fraysse, Bellegarde et Teillet seront ainsi accueillis à la garderie communale et salles attenantes de 7h30 à 18h30, avec possibilité de manger sur place, grâce au restaurant scolaire communal, dont les repas sont préparés en concertation avec une diététicienne. Un récent sondage a démontré tout l'engouement des familles pour ce service de qualité, sous la houlette du personnel communal très impliqué et qui est ici à remercier.

L'été est enfin là. Le fleurissement a pris place et notre village est prêt à accueillir les animations locales de la saison. Nous vous invitons tous à nous rejoindre et partager un moment de convivialité dès le 15 juillet à midi, place de la bascule, lors de la traditionnelle foire de pays et son vide grenier, avant de débiter la période estivale propice à la détente pour chacun d'entre vous.

Bel été à toutes et tous !

Le maire
Valérie VITHE

Dans ce numéro :

2

Conseil
Municipal

8

Vie communale

11

Affaires scolaires et
extra scolaires

12

Zoom sur

14

Culture
Loisirs
Solidarité

17

Informations
éco-citoyennes

19

Actualités
Etat civil

20

Agenda

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS, CADRE DE VIE

Extrait des délibérations de la séance du 29 janvier 2018

➤ **Réalisation d'un multi-accueil enfance jeunesse à Villefranche d'Albigeois**

La commune de Villefranche d'Albigeois accueille à l'école primaire publique et à l'école St Joseph un total de 154 enfants.

Compte tenu de l'augmentation progressive du nombre d'enfants et de l'échéance rapprochée d'ouverture d'une classe supplémentaire, la salle de classe servant actuellement de garderie municipale serait utilisée pour l'enseignement primaire.

Cet accueil garderie pourrait aussi bien être ouvert aux enfants de l'école primaire publique qu'aux enfants de l'école St Joseph.

Dans le contexte de modification des rythmes scolaires et du retour à la semaine de 4 jours le mercredi étant libéré, de nouveaux besoins en termes d'accueil extrascolaire (compétence communale) et périscolaire (compétence intercommunale) apparaissent.

A l'échelle de la CCMAV, le secteur du Villefranchois étant globalement déficitaire en salles d'animation pour les activités de loisirs et périscolaires des enfants, la création d'un espace dédié aux enfants près des écoles et de la cantine s'avérerait particulièrement nécessaire et utile.

Il permettrait d'accueillir des enfants des communes alentours (Ambialet, Mouzieys-Teulet, Le Fraysse, Teillet), en fonction du lieu de travail de leurs parents, qui pourraient aisément les y déposer chaque semaine, s'agissant de l'ALSH du mercredi, et les enfants de Villefranche d'Albigeois pour la garderie du matin, d'entre midi et deux et du soir, chaque jour de la semaine.

De ce constat émerge le souhait des deux collectivités de disposer d'un lieu d'accueil multiple de type ALSH, garderie et loisirs, auquel chaque collectivité doit pouvoir répondre dans le cadre de ses compétences.

La commune dispose d'un bâtiment acquis en 2014 pouvant faire l'objet d'une réhabilitation et d'une extension répondant aux besoins précités. Il serait mis à disposition de la communauté de communes dans le cadre de l'ALSH communautaire.

Ce souhait s'inscrit dans une démarche de cohérence globale, où les partis-pris d'aménagement reflètent une réflexion d'ensemble, d'où découle une unicité du projet.

Un dispositif de co-maîtrise d'ouvrage, en simplifiant les procédures, permettra d'optimiser les investissements publics et la mise en œuvre du programme de réalisation de ce bâtiment public.

L'accueil extrascolaire (garderie) se fera les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7h30 à 8h20 // de 12h à 13h30 // de 16h15 à 18h30 **soit 19,3 heures par semaine**

L'accueil périscolaire (ALSH) du mercredi se fera :

- de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 **soit 9,5 heures par semaine**

En dehors de ces plages le bâtiment pourra être utilisé en accueil des **activités associatives communales :**

- de 18h à 22h (5 jours par semaine) **soit 20 heures par semaine**
- le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 22h30 **soit 12 heures par semaine**

Le plan prévisionnel de financement a été établi de manière à solliciter le maximum d'aides publiques autorisé soit 80% du montant HT des dépenses :

Coût prévisionnel TTC	484 260 €
Coût prévisionnel HT	416 050 €

Plan de financement prévisionnel :

Aide financière de la CAF du Tarn	59 287 €
Subvention de l'Etat	120 722 €
Subvention de la Région Occitanie/ Europe (Fonds Leader)	124 815 €
Subvention du Conseil départemental	41 605 €
Participation CCMAV et commune de Villefranche d'Albigeois sur fonds propres	137 831 €

Il est approuvé par le conseil à l'unanimité.

➤ Opération d'aménagement du centre bourg : demandes de DETR et de subventions

Le projet d'aménagement du centre bourg a fait l'objet d'une réunion publique le 26 janvier 2018, à laquelle ont participé de nombreux villefranchois.

Les plans ont été mis à disposition en mairie et la présentation sur internet. Des remarques ont été faites et prises en compte, dans la mesure du possible.

Ce projet répond aux objectifs nationaux d'encouragement financier des projets de renforcement et de revitalisation de bourgs et peut bénéficier de subventions.

Pour cela il est découpé en 3 tranches de réalisation, réparties de 2018 à 2020.

Il est demandé en séance de valider la sollicitation des financements auprès de l'Etat, du Département du Tarn (financement de l'opération d'ensemble et prise en charge de la voirie départementale (RD999 et RD74) et de la Région Occitanie à hauteur de 80% (montant plafond) du montant HT des dépenses.

Au fil de l'année, les partenaires financiers se positionneront et le budget global de l'opération sera ajusté.

Le coût prévisionnel global pris en considération tient compte des études d'avant-projet établies par le groupement CET Infra / Un pour cent paysages. Il s'élève à 2 855 707,50 € HT soit 3 426 849,00 € TTC (études + travaux).* Il s'agit d'un montant plafond qui sera réévalué au cours des études de projet et à l'issue de la consultation des entreprises sur la base duquel les subventions seront demandées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, avec 1 abstention (Karine Pagès) et 1 voix contre (Catherine Gély), approuve le projet de redynamisation, mise en accessibilité, valorisation du cadre de vie du « Bourg Centre » de Villefranche d'Albigeois et la sollicitation des aides publiques.

** Les résultats de consultation des entreprises et le plan de financement réajusté feront l'objet d'un tiré à part.*

➤ Attribution de subvention dans le cadre de « l'Opération Façades »

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Monsieur Jacques CARIVEN une subvention d'un montant de 700 € pour la réalisation des travaux.

Extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2018

➤ Modification du règlement des lotissements Salvador Dali 1 et 2

Les permis d'aménager les lotissements Salvador Dali I et II prévoient la disparition des règles précisées dans leur règlement respectif à une échéance de dix ans, sauf demande contraire des deux tiers des co-lotis de maintenir ces règles. Ces règlements ont été approuvés respectivement en mai et juillet 2008.

Les lotissements sont lotis dans leur totalité. La problématique de la topographie des terrains avait été prévue par le lotisseur avec une limite intérieure de constructibilité dans chaque parcelle, tenant compte de la pente du terrain. Après vérification sur le terrain, les parcelles où ces limites intérieures doivent être maintenues pour réaliser des enrochements ont été respectées et présentent ces enrochements. Ces retraits de limites de constructibilité n'ont pas de raison de perdurer pour les terrains plats.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas proroger les règlements des lotissements Salvador Dali I et II, dont l'application se terminera respectivement en mai 2018 et en juillet 2018. En l'absence de règlement, le PLU s'appliquera.

➤ Acquisition des parcelles n° 70 et 71 section B sises 3 rue de l'église

Valérie Vithe explique que les 6 enfants de Marguerite et Frédéric Puech sont tous nés à Villefranche dans cette maison. Ils ont quitté le village avec leurs parents il y a 62 ans. Il n'a pas été facile pour eux de décider de faire démolir cette maison qui s'est dégradée au fil du temps. Ils ont également accepté que la commune se porte acquéreur de ces parcelles, pour permettre à la municipalité de redonner une unité et vitalité au centre du village. Elle tient à les en remercier vivement.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre bourg, il est apparu à l'équipe municipale que l'espace libéré à côté de l'église pourrait être destiné à des stationnements provisoires pendant le chantier et puis définitifs pour les riverains, les usagers des commerces, les personnes de passage, à l'occasion de différentes cérémonies se tenant à l'église et à disposition des associations lors des animations annuelles et en particulier au moment de la fête votive annuelle.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité l'acquisition par la commune de Villefranche d'Albigeois des parcelles B 70 (990 m²) et B 71 (610 m²), sises 3 rue de l'église à Villefranche d'Albigeois auprès de la famille Puech, propriétaire de ces parcelles en indivision, représentée par Monsieur Alain Puech, au prix de 110 000 €, acte en mains.

Extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2018

➤ **Marchés publics : désignation de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de changement des huisseries de la salle polyvalente**

Après consultation publique et la remise de 8 offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le mieux-disant proposé par la commission des marchés publics et d'attribuer le marché de travaux de changement des menuiseries de la salle polyvalente à l'entreprise SARL DURAND Jean (Graulhet) pour un montant de travaux de 48 777 € HT soit 58 532.40 € TTC.

➤ **Convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable**

Le contrôle des poteaux incendie et notamment leur débit et pression, qui auparavant dépendait du SDIS, est dorénavant une compétence communale. Le SIAH du Dadou réalisait ses contrôles pour le compte du SDIS : il propose aujourd'hui de continuer à les effectuer gracieusement pour le compte de la commune et propose de conclure une convention d'une durée de deux ans reconductible.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion avec le SIAH du DADOU de la convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux de défense incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

VIE INSTITUTIONNELLE

Extrait des délibérations de la séance du 29 janvier 2018

➤ **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Madame Amel MAJDI, conseillère municipale, a démissionné le 4 janvier 2018 pour raisons personnelles. Le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Monsieur Stéphane GRIMAL en qualité de conseiller et de la modification du tableau du conseil municipal. Il remplacera madame Amel MAJDI démissionnaire aux commissions communales « Culture, sport, loisirs, vie associative », « Affaires scolaires et extrascolaires - Santé - Solidarité », ainsi qu'au CCAS.

FINANCES

Extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2018

Comptes administratifs et affectation des résultats

➤ **Approbation des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la régie des transports scolaires - Exercice 2017**

Le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Les comptes de gestion 2017 présentés par le receveur reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Ils sont donc approuvés à l'unanimité.

➤ **Vote des comptes administratifs 2017 et de l'affectation des résultats du budget principal, des budgets annexes de la régie des transports scolaires et de l'assainissement**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2017 et les affectations de résultats correspondantes.

➤ Budget principal de la commune

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses	664 517.45 €
Recettes	907 897.44 €

Résultat de clôture 2017 : + 243 379.99 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses	379 779.42 €
Recettes	504 474.82 €

Résultat de clôture 2017: + 124 695.40 €

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2017 un excédent cumulé de 462 195.09 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Affectation au compte 1068 en investissement :	267 233.42 €
- Report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) :	194 961.67 €
- Report du résultat en section d'investissement (001-recettes) :	141 229.58 €

➤ Budget annexe de l'assainissement

Résultat de la section d'exploitation :

Dépenses	- 90 112.24 €
Recettes	+ 112 454.33 €

Résultat de clôture : + 22 342.09 €

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses	- 52 824.83 €
Recettes	+ 52 851.61 €

Résultat de clôture : + 26.78 €

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2017 un déficit cumulé de : - 32 125.02 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Report du résultat déficitaire en section de fonctionnement (002 - dépenses) :	- 32 125.02 €
- Report du résultat de clôture en section d'investissement (001 - recettes) :	5 080.02 €

➤ Budget annexe de la régie des transports scolaires

Résultat de la section d'exploitation :

Dépenses	- 24 179.02 €
Recettes	+ 25 272.53 €

Résultat de clôture : + 1 093.51 €

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses	- 1 125.00 €
Recettes	+ 2 785.11 €

Résultat de clôture : + 1 660.11 €

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2017 un excédent cumulé de : 13 970.79 €.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes, comme suit :

- Report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) :	13 970.79 €
- Report du résultat en section d'investissement (001-recettes) :	13 617.33 €

Extrait des délibérations de la séance du 9 avril 2018

➤ **Vote des taux d'imposition 2018**

Madame le maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales. Elle rappelle les taux, les bases effectives de 2017 :

Taxes	Bases 2017	Taux 2017
Taxe d'habitation (TH)	1 230 720	10,45 %
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	827 062	22,06 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	39 686	97,98 %

Les dotations de l'Etat sont stables pour l'exercice 2018. La commune de Villefranche d'Albigeois est épargnée des diminutions des dotations pour le moment.

Cependant, considérant l'inflation de 1,2% induisant une augmentation des dépenses de fonctionnement, d'une part, et les travaux d'engergure pour la redynamisation et la valorisation du bourg prévus en investissement dans les 3 années à venir, d'autre part, les recettes liées à la fiscalité ne peuvent que suivre cette évolution.

A noter que la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois propose une augmentation de 2% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, alors que l'autofinancement dégagé est supérieur aux années précédentes et que peu de nouveaux travaux d'investissement sont prévus. Le département du Tarn augmente par ailleurs de 1,5 % le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Afin de conforter l'effort financier tant en fonctionnement qu'en investissement de la commune sans trop pénaliser les habitants qui subissent une hausse de la fiscalité de la part des différentes collectivités dont elles dépendent, il est proposé après un tour de table d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation d'1%. Il est pris rang qu'en cas d'évolution plus défavorable des bases de fiscalité, cet effort devra être accentué en 2019.

Le conseil municipal, décide à la majorité par : 3 voix contre (Catherine Gély, Yannick Rancoule, Karine Pagès), 1 ABSTENTION (Jean-Pierre Roquefeuil) et 11 voix POUR de voter le taux des trois taxes pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation	10.56 %	résultat attendu : 132 000 €
- Taxe foncière sur le bâti	22.06 %	résultat attendu : 187 753 €
- Taxe foncière sur le non bâti	97.98 %	résultat attendu : 39 290 €
		Total 359 043 €

Vote des budgets primitifs 2018

➤ Vote du budget primitif pour l'année 2018 du budget général de la commune

Le conseil municipal :

- ADOPTE à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2018 équilibré comme suit:
 - en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de : 1 093 111.92 €
 - en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : 1 664 958.00 €
- DIT QUE le budget communal versera une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'assainissement, chapitre 65 - article 657364, pour la participation aux réseaux pluviaux d'un montant de 4 409.02 €,
- DIT QUE le montant total des subventions de fonctionnement octroyées aux associations est de 11 545 €, chapitre 65 - article 6574,
- DIT QUE le montant total des subventions de fonctionnement susceptibles d'être octroyées dans le cadre de l' « Opération façade », en fonction du dépôt de dossiers, chapitre 65 - article 6457 est de 3 000 €.

➤ **Vote du budget annexe de l'assainissement - exercice 2018**

Le conseil municipal :

- ADOPTE à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 équilibré comme suit:
 - en dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de : 126 650.02 €
 - en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : 132 720.02 €

➤ **Vote du budget annexe de la régie des transports scolaires - exercice 2018**

Le conseil municipal :

- ADOPTE à l'unanimité le budget annexe de la régie des transports scolaires pour l'exercice 2018 équilibré comme suit:
 - en dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de : 26 235.79 €
 - en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : 16 403.33 €

PERSONNEL COMMUNAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2018

> Modification du règlement intérieur de la collectivité

Pour faciliter et harmoniser l'organisation et la planification du travail des agents municipaux, il est souhaitable que les congés annuels puissent être posés au cours de l'année civile ouvrant à ces mêmes droits congés. Seul le reliquat des jours de congés non pris et dans une limite fixée pourra être déposé sur un compte épargne temps dont l'utilisation est définie dans le nouveau règlement intérieur de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

Extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2018

> Modification des statuts de la CCMAV

Madame le maire présente le projet de modification des statuts et précise que la signalétique des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) serait financée par la CCMAV : l'entretien reste à charge de la commune. L'intérêt communautaire lié à cette compétence devra être défini par délibération du conseil communautaire et sera formalisé dans un règlement intérieur qui sera également proposé à l'approbation des conseils municipaux. Il est également proposé, à l'occasion de cet ajustement statutaire, de modifier le lieu du siège social et administratif de la CCMAV qui sera à partir du début du mois d'avril situé au 1 rue du Sénateur Boularan 81250 ALBAN, sur le site de la Maison des services au public. En revanche, ne serait pas modifié le lieu des réunions institutionnelles, notamment les réunions du conseil, fixé dans les statuts à la maison intercommunale, route de Mouzieys, à Villefranche d'Albigeois. Approuvé à l'unanimité.

> Versement de fonds de concours à la communauté de communes pour la réalisation du programme voirie 2017

La CCMAV sollicite le versement de fonds de concours par ses communes membres au titre du programme intercommunal de voirie 2017 afin de financer le montant des travaux réalisés à la demande des communes au-delà de l'enveloppe financière définie pour chaque commune. Le programme de voirie 2017 de la CCMAV, d'un coût de 516 101,32 € TTC, serait couvert par le plan de financement suivant :

Subvention Conseil général FDT :	184 374,91 €
FCTVA :	84 661,25 €
Autofinancement CCMAV :	173 098,96 €
Fonds de concours Communes :	73 966,20 €
Coût total TTC	516 101,32 €

Compte tenu de la répartition des travaux de voirie réalisés en 2017 sur le territoire de chacune des communes, les fonds de concours se répartissent de la façon suivante →

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce versement.

Communes	Fonds de concours 2017
ALBAN	2 020,68 €
AMBIALET	11 772,06 €
BELLEGARDE-MARSAL	7 268,81 €
CURVALLE	7 820,93 €
LE FRAYSSE	0 €
MASSALS	0 €
MIOLLES	11 016,53 €
MONT-ROC	4 240,02 €
MOUZIEYS-TEULET	2 200,15 €
PAULINET	4 297,43 €
RAYSSAC	4 244,32 €
SAINT-ANDRE	0 €
TEILLET	2 679,23 €
VILLEFRANCHE	16 406,04 €
TOTAL	73 966,20 €

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS, CADRE DE VIE

COUP DE NEUF À LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est un équipement central de notre commune qu'il est nécessaire d'entretenir.

Après avoir changé les systèmes de douche, mis à niveau une partie des dispositifs de sécurité, des travaux relatifs à la mise aux normes de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration de l'isolation ont été engagés.

Ces travaux se traduisent notamment par le changement de l'ensemble de la menuiserie bois existante par des menuiseries en aluminium intervenus première quinzaine de juin.



Projection avant / après

Après mise en concurrence, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Durand de Graulhet, spécialisée dans la fabrication de menuiserie sur mesure pour un montant de 58 532,40 euros TTC.

Une étude définissant le gain en termes de déperdition énergétique a été réalisée et a permis d'obtenir 50% d'aides provenant de l'Etat, de la région et du département.

Les portes des sanitaires ont été élargies pour permettre l'accès aux fauteuils roulants. En suivant, les toilettes seront rénovées et mises aux normes.

Enfin, les gouttières ont été renouvelées et il est prévu de nettoyer la façade en régie.

FINALISATION DU PARKING À PROXIMITÉ DE LA PHARMACIE



Le parking proche de la pharmacie est maintenant opérationnel. Public, ce parc de stationnement est préférentiellement destiné aux usagers de la pharmacie en journée.

Les 6 places dont une pour handicapés sont matérialisées. Le garde-corps a été réalisé par l'adjoint technique Didier Raucoules, ce qui a permis de faire une économie de 2.000 € sur les trois devis chiffrés par des prestataires extérieurs.

D'AVRIL À JUIN, MALGRÉ LES CAPRICES DE LA MÉTEO, DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ PROGRAMMÉS

La mare située au bout du chemin de la « Fount del Bes », après l'école publique et la cantine, à l'abandon depuis de longues années, vient de reprendre forme. Autrefois le lieu était fréquenté par les femmes du quartier pour laver le linge. Le grand nettoyage effectué par les employés municipaux a fait prendre conscience que ce petit coin de verdure présentait un vrai potentiel pour créer un espace de repos au croisement de plusieurs circuits de promenade.



Les ados, dans le cadre du **chantier loisir jeunes** confié par la commune à l'Association Famille Rurales de Villefranche, ont commencé à redonner vie à cet endroit en créant un fléchage du sentier piétonnier situé derrière la mare et menant au « petit bois ».

Ainsi bien identifié, ce sentier permettra quelques balades agréables. Plusieurs circuits sont ainsi fléchés et à découvrir.



Il est envisagé de poursuivre cet aménagement en plantant quelques arbustes, fleurs de berge et autres graminées afin de donner un aspect décoratif au bassin existant. Une clôture en bois est en cours d'installation pour protéger petits et grands d'un risque de plongeon. Un banc et un arbre pour l'ombre viendront compléter cet aménagement.

N'hésitez pas à nous soumettre d'autres idées !

En attendant, les jardinières ont de nouveau fleuri à Villefranche, redonnant à notre village un peu de couleur, les géraniums ont fait leur retour sous la pergola de la mairie et les lavandes se sont épanouies.

Le « city stade » a lui aussi pris des airs d'été avec l'engazonnement et l'aménagement du coin pique-nique, grâce à nos jeunes jardiniers paysagistes.

Le groupe étant divisé en deux, à Villefranche, et à Ambialet, un repas est venu ponctuer ce chantier loisirs pour les remercier des belles réalisations effectuées cette année encore.



BORNE ÉLECTRIQUE INSTALLÉE PLACE DE LA BASCULE

Opérationnelle depuis mai 2018, la station (2 bornes ensemble) de recharge rapide des véhicules électriques est installée route de Mouzieys aux abords de la place de la bascule. Elle permet de répondre à des besoins de déplacement de moyenne et longue distance en proposant plusieurs types de prises. Elle nécessite seulement une demi-heure pour effectuer une recharge complète du véhicule. Le temps d'aller faire quelques courses chez les commerçants du centre du village.

Ces bornes de recharge sont compatibles avec d'autres systèmes existants sur le territoire régional.



Territoire d'Énergie Tarn et huit autres Syndicats d'énergies de la région Occitanie ainsi que les métropoles de Toulouse et Montpellier se sont associés pour mettre en place REVEO, un réseau qui permet d'assurer un haut niveau d'interopérabilité, garantissant aux usagers une itinérance de la recharge sur une partie majeure du territoire régional et national.

Rendez-vous le site www.reveocharge.com pour accéder à la géolocalisation des bornes de recharge sur l'ensemble du territoire.

GRAND NETTOYAGE DE FIN DE PRINTEMPS À L'ÉGLISE DE FABAS

Samedi 16 juin 2018, le hameau de Fabas était en effervescence.

En effet, l'église Saint Barthélémy fut l'objet d'un grand nettoyage de printemps. Après un premier coup de balai des employés municipaux dans la semaine et la réinstallation des statues sur leur socle samedi, c'était au tour des habitants du hameau et de quelques élus de s'atteler à dépoussiérer et à laver la petite église trop longtemps fermée. Après avoir commencé par sortir les bancs pour les brosser, vint le tour du sol. Ce grand nettoyage terminé, un apéritif bien mérité suivi d'un repas champêtre furent les bienvenus clôturant ce moment de convivialité apprécié de tous.



La voûte ayant subi quelques dommages, elle a déjà fait l'objet de travaux de restauration deuxième quinzaine de mai réalisés par l'entreprise Chiffre d'Albi qui a repris le plâtre de la voûte endommagée au moment de la réfection de la toiture.

Quant au tableau situé dans le cœur de l'église, représentant Saint Barthélémy, les accords de subventions ayant été délivrés, il sera prochainement transporté à Gaillac auprès d'un spécialiste de la rénovation.

Après cette mise en beauté et quelques finitions, l'église Saint Barthélémy sera prête à rouvrir ses portes, de temps à autre, pour des manifestations ponctuelles comme cette année aux **journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2018**.

Retenez ces dates. Vous aurez l'occasion de découvrir et de faire revivre ce bel édifice !

ECOLES PRIMAIRES : LES CHANGEMENTS DE LA RENTRÉE

Les services municipaux vont s'adapter aux demandes et besoins des parents et enfants.

En effet, un **changement de rythmes scolaires** a été voté lors du conseil d'école de l'école publique le mardi 6 février 2018 avec la volonté des enseignantes et des parents et de revenir à la semaine scolaire de 4 jours :

Horaires pour l'école publique le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30- 12h00 et 13h45- 16h15 avec les Activités Pédagogiques Complémentaires organisées le lundi et le jeudi de 16h15 à 16h45 ;

Horaires pour l'école Saint Joseph le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00- 12h00 et 14h00- 16h40 avec les APC organisées sur l'année scolaire post cours de 16h50 à 17h30.

Les temps d'activités périscolaires du jeudi après-midi seront supprimés et nous tenons vivement à remercier tous les intervenants extérieurs et les employées municipales qui se sont investis dans ce projet qui a permis aux enfants de s'épanouir dans des domaines artistiques, sportifs, culturels.



Les horaires de garderie municipale seront de 7h30 à 8h25 et de 16h15 à 18h30 avec un temps dédié à l'étude surveillée.

Les transports scolaires débuteront le ramassage à 8h15 pour les enfants des deux écoles. Pour le ramassage du soir, le départ se fera à partir de 16h40. Les temps d'attente du service ne seront pas facturés aux familles.

La cantine scolaire organisée en deux services car elle accueille près de 100 enfants par jour pourra bénéficier d'un temps complémentaire de 15 minutes répondant ainsi aux besoins relevés dans l'audit sur la cantine municipale réalisé au printemps. Le temps du repas gagnera nous l'espérons en sérénité.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Suite à la demande d'un retour à la semaine de 4 jours, et afin de répondre au besoin identifié d'un accueil des enfants le mercredi, la Communauté de Communes venant en appui de la demande des communes concernées a décidé de proposer un service d'accueil de loisirs les mercredis (pour les 3-11 ans) pendant la période scolaire.

Ce service sera proposé à titre expérimental de septembre à décembre 2018, **tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.**

Deux sites sont proposés à Alban et à Villefranche d'Albigeois.

Les inscriptions ont été clôturées le 18 juin 2018.

Plus de 40 enfants sont inscrits sur le site de Villefranche, 22 sur le site d'Alban.

Les importants investissements consentis par la commune de Villefranche d'Albigeois pour rénover l'école publique permettront d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions dans la garderie scolaire, le préau transformé en salle de motricité, le dortoir des petits (3-4 ans), la cour accessible et une salle de classe si nécessaire. Le personnel communal assurera des repas équilibrés à la cantine située à proximité.

Le terrain multisports réalisé en 2017, le stade et encore un terrain communal situé en bas du chemin de la Fount del Bes permettront d'assurer les animations sportives et ludiques, ainsi que l'initiation au jardinage.

La grille tarifaire a été particulièrement ajustée. Elle a été établie en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille et du quotient familial.



PROJET DE REDYNAMISATION, DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET VALORISATION DU CADRE DE VIE DU CENTRE BOURG

Le 26 janvier 2018 devant un public intéressé venu nombreux, les techniciens ont présenté le projet sur près de 750 mètres, le long de la RD n°999, au carrefour avec la route de Mouzieys et à l'intérieur du bourg ancien et ont détaillé les réponses aux objectifs de réduction de la vitesse, d'accessibilité des cheminements, de mise en valeur des places principales, de renforcement de la signalétique.



Les étapes :

- **Juin à décembre 2017** : études d'avant-projet par l'équipe de CET Infra et Un Pour Cent Paysages.
- **Janvier 2018** : demandes de subvention auprès du département, de la région et de l'Etat.
- **26 janvier 2018** : réunion publique en mairie pour présenter à la population l'avant-projet étudié
- **Février – Mai 2018** : Etude de projet et préparation des dossiers de consultation des entreprises
- **5 mai 2018** : publication de la consultation des entreprises
- **8 juin 2018** : remise des offres et ouverture des plis en commission d'appel d'offres
- **15 juin 2018** : négociations pour le lot 1 « Voirie et réseaux »
- **3 juillet 2018** : notification du marché du lot 1
- **6 juillet 2018** : auditions pour les lots n°2 « Espaces verts et n°3 « Mobilier »
- **16 juillet 2018** : notification des marchés des lots 2 et 3
- **Juillet- Août** : préparation du chantier
- **24 août 2018** : réunion de démarrage de chantier
- **4 septembre 2018** : démarrage des travaux depuis le rond-point

S'en est suivi un échange de **Questions / Réponses**

Le nombre de places de stationnement sera-t-il maintenu dans le village, en particulier le long de la RD999 ?

Le projet renforce le stationnement au plus près des commerces et pour les résidents à l'intérieur du village. Sur 114 places actuelles, 140 places sont prévues sur l'espace public en dehors de l'emplacement de 1600 m² attenant à l'église.

Il est prévu de supprimer des arbres développés, faisant de l'ombre, identifiés comme patrimoine végétal du village. Ne peut-on pas les conserver ?

On n'arrache pas de gaieté de cœur des arbres plantés et enracinés depuis plusieurs dizaines d'années. Un diagnostic a été fait : certains des arbres sont malades ; pour d'autres leur âge laisse à penser qu'avec le nécessaire abaissement du niveau de la voirie et des places attenantes, le système racinaire sera mis à l'air libre et leur durée de vie sera ainsi très entamée. « Là où les arbres seront impactés par les travaux et seulement là , ils seront remplacés par des arbres de taille déjà conséquente et à croissance rapide » a expliqué Elisa Hanrot du cabinet Un Pour Cent Paysages. Des arbres supplémentaires viendront jalonner la traversée et agrémenter les places : 52 arbres seront plantés.

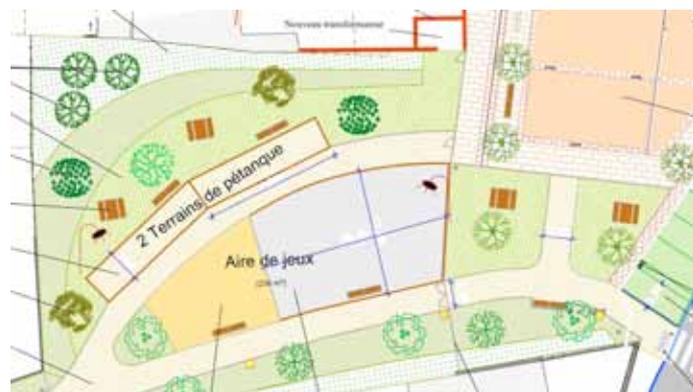
Ce projet viendra-t-il augmenter les impôts ?

Le projet sera financé grâce aux partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, l'Europe et le Département du Tarn, gestionnaire de la voirie principale à près de 50%. Les ressources propres de la commune et un recours à l'emprunt viendront compléter le plan de financement. L'autofinancement actuellement dégagé permettra de rembourser cet emprunt. L'augmentation des impôts serait bien loin d'être suffisante pour y pourvoir ; ce n'est pas l'option retenue.

ZOOM SUR LES COMPLÉMENTS ET ADAPTATIONS

Habitants, commerçants et artisans se sont exprimés sur le plan projet disponible en mairie ou à la suite de rencontres. Dans la mesure où cela était techniquement possible, leurs propositions ou remarques ont été prises en compte.

- ◆ L'aménagement de l'espace vert et de l'aire de jeux jouxtant la place de la bascule a été remanié avec l'intégration de terrains de pétanque et la création d'un vaste parc plutôt que d'un simple enclos autour des jeux .
- ◆ L'intégration du transformateur qui doit être déplacé a été améliorée.
- ◆ La position de certains passages piétonniers a été optimisée afin de ne pas gêner de futures sorties de garages et afin de correspondre au mieux au cheminement piéton existant .
- ◆ Un nouvel espace de stationnement de 1600 m² est prévu près de l'église, et des places ont été ajoutées devant le monument aux morts.
- ◆ L'aménagement devant l'entrée de l'église a été modifié afin d'éloigner la circulation de l'entrée.
- ◆ Des aménagements pour la circulation des cyclistes ont été prévus rue de l'église.



DÉTAILS TECHNIQUES : L'AMÉNAGEMENT D'UNE « ROUTE À GRANDE CIRCULATION » REVÊTU PAR LA RD 999.

Ce projet a fait l'objet d'une validation technique du Département et de la Préfecture compte tenu de son statut de route à grand trafic.

Le département du Tarn a réalisé des sondages sur la chaussée existante afin de rendre compte de l'épaisseur et de la composition actuelle de la chaussée ainsi que de la nature du sol support de celle-ci.



Ces données associées au relevé du trafic poids lourds, en grande progression ces dernières années, ont permis de confirmer le mauvais état de la chaussée et l'urgence des travaux. Ces sondages ont également servi à recueillir des données nécessaires au dimensionnement, pour une durée de 20 ans, de la future chaussée.

Les offres remises ont été comparées afin de retenir celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.

C'est :

- **l'entreprise Colas Sud Ouest (Albi)** qui a été retenue pour réaliser la voirie, les trottoirs, les places de l'église et de la bascule (hors espace vert et mobilier urbain).
- **l'entreprise Massol (Albi)** qui a été retenue pour réaliser les plantations et aménagement d'espaces verts et la pose de mobilier.

DÉBUT DU CHANTIER EN SEPTEMBRE 2018

Les mois de juillet et août seront mis à profit par l'entreprise pour préparer le chantier notamment en ce qui concerne les installations de chantier, le phasage précis des travaux et les plans d'exécutions.

La commune a adressé aux riverains un courrier leur demandant de faire part de tout leur projet de travaux pouvant avoir une incidence sur le domaine public concerné par le projet afin d'éviter, par exemple, une intervention ultérieure sur des trottoirs neufs. Elle reste à l'écoute et en attente des retours des propriétaires et riverains des futurs travaux qui n'auraient pas encore transmis leurs remarques.

En ce qui concerne la route départementale, le département interdit toute tranchée pour une durée de 5 ans après les travaux. D'où la nécessité d'anticiper tout raccordement sur les réseaux, notamment en raison de besoins privés.

Avant le démarrage des travaux, une **réunion publique** sera organisée le **lundi 27 août à 20h30 salle du foyer de la mairie.**

A cette occasion, l'entreprise Colas, le coordonnateur de sécurité Daniel Cot et le maître d'œuvre CET infra présenteront l'organisation du chantier, le planning et la nature précise de leur intervention.

La première tranche de travaux consistera à reprendre toute la chaussée et les trottoirs de la RD 999 sur l'avenue de Millau et d'Albi ainsi que le carrefour de la route de Mouzieys. Ces travaux démarreront début septembre après la fête du village. La durée prévue pour cette première tranche est de 10 à 12 mois.

Les deux autres tranches qui concernent l'aménagement de la place de la bascule et la place de l'église démarreront respectivement en 2019 et 2020.

RETOUR SUR LES PRINCIPALES ANIMATIONS DU 1ER SEMESTRE

FILM SUR VILLEFRANCHE AUTREFOIS

La projection d'un film sur Villefranche dans les années 1955-1960 a eu lieu le samedi 10 février, à la médiathèque de Villefranche et vous êtes venus nombreux essayer de reconnaître un parent, un ami, de revoir un sourire, de retrouver un regard, de revivre une époque.

Le film provient des bobines du Docteur Jean Clermont-Pezous, médecin à Villefranche, aux côtés de son père de 1950 à 1963, avant de déménager à Antibes.

Ce film retrace plusieurs moments de la vie villefranchoise : on y voit la sortie de l'école, les annonces avec le tambour devant l'Eglise, le travail des champs, les cérémonies religieuses,... Il a permis à certains de revivre des moments de leur jeunesse et de revoir des personnes chères.



Il est prévu de le diffuser à nouveau, le 15 juillet, jour de la foire de pays et du vide-greniers à 11h et 15h30, à la salle Jean-Luc Chazottes, place de l'église.

LE PROJET DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 PROPOSÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

« Bien dans son corps, bien dans sa tête pour mieux vivre ensemble »

Les enfants ont donc travaillé tout au long de l'année sur la santé et le bien être à l'école. Ils ont découvert leur corps et appris à en prendre soin.

Des rencontres avec des professionnels (infirmière scolaire, ligue contre le cancer) ont permis aux élèves de prendre conscience qu'une bonne hygiène corporelle et buccodentaire, qu'une alimentation équilibrée et qu'un sommeil réparateur contribuaient à rester en bonne santé.



Vendredi 1er juin 2018, l'école publique organisait la **fête de fin d'année scolaire sur le thème du « Sport et du Chant »**.

Synchronisation des mouvements et harmonie des couleurs ont fait l'admiration des parents et grands-parents venus nombreux les applaudir.

En parallèle, les élèves ont participé à des rencontres sportives dans le cadre de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré afin de s'ouvrir à de nouveaux sports qu'ils n'avaient pas l'habitude de pratiquer à l'école. Des plus petits aux plus grands, des parcours de motricité à la course d'orientation, en passant par les jeux d'opposition, les enfants ont pu découvrir les bénéfices du sport sur leur santé.

Le jour de la fête de la musique, les élèves de l'école ont offert aux habitants du village, sur le stade de Villefranche, leur **Flashdanse** : une chorégraphie au refrain imposé et aux couplets ouverts à l'inspiration de chaque classe.

Des ouvertures culturelles ont été proposées aux élèves. La visite du musée du textile à Labastide Rouairoux, la participation au **projet « De clou à clou » en partenariat avec le centre d'art LE LAIT**. Trois œuvres originales d'artistes contemporains ont séjourné dans les classes. Les enfants ont pu se les approprier et produire leur propre création à partir de la démarche de ces artistes. Dans le même esprit et dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires, les enfants ont découvert des artistes et des œuvres et les ont présentés sous forme de petites vidéos publiées sur l'Espace Numérique de Travail de l'école. Certains élèves ont participé sur le temps d'APC à des ateliers philo permettant à chacun de s'exprimer sur un sujet choisi et d'apprendre à penser par soi-même et avec les autres dans un débat d'idées respectant la parole au sein du groupe.



Enfin, la **classe de découverte de fin d'année** en Aveyron et en Lozère, proposée à tous les élèves de l'école, a marqué le point d'orgue de ce projet. Entre nature, art et activités sportives, elle a réuni tous les enfants de l'école autour d'un moment de partage, d'échange et de convivialité.

L'ÉCOLE SAINT JOSEPH AU FIL DES SAISONS ...

Partir à la recherche de l'Autre et de ses richesses, découvrir et apprendre ... voilà ce qui a motivé les élèves de l'école Saint Joseph durant cette année.

C'est la rentrée, les petits nouveaux sont accueillis et prennent progressivement leurs repères. Les plus grands les y aident avec beaucoup d'attention. L'automne, alors, pointe son nez, s'installe et Noël approche avec cette année un

Noël ouvert sur le monde, l'Asie.

Les enfants passent ensuite l'hiver dans la douceur du continent Asiatique. Ils en découvrent les multiples facettes culturelles (coutumes, langue, cuisine, école, littérature, art pictural et musical...), l'occasion de créer un spectacle haut en couleur pour la fête de l'école. Et quoi de mieux qu'une classe transplantée pour allier apprentissages, vivre ensemble, plaisir et partage ? Les enfants de la moyenne section au C.M.2 sont ainsi partis trois jours à Saint Sernin sur Rance. Tandis que les petits se sont initiés à la pratique instrumentale, à l'expression corporelle

et à la danse, les plus grands ont découvert le cinéma et ont créé de courts métrages sur des thèmes typiquement japonais. Le printemps arrive, avec les cerisiers désormais en fleurs, voilà le moment opportun pour présenter le spectacle aux familles venues nombreuses à la fête de l'école.

Durant leur **séjour à Saint Sernin sur Rance**, les enfants ont aussi pu découvrir l'histoire de cet enfant sauvage que l'on a retrouvé, il y a très longtemps, dans les alentours. Cette histoire un peu mystérieuse les a intrigués. Et c'est ainsi qu'en cette fin d'année scolaire, les voilà repartis sur les traces du passé, destination Lacaune. L'été s'offrant enfin à eux, une randonnée sur le sentier de Victor l'enfant sauvage et la visite du musée du Vieux Lacaune permettront de répondre à leurs questions. La boucle est ainsi bouclée... **Défis scientifiques, sportifs et théâtre** rythmeront les derniers jours de classe, histoire d'emporter de bons souvenirs pour les vacances !



PLEINS FEUX SUR LA MÉDIATHÈQUE QUI FÊTERA SES 10 ANS LE 15 SEPTEMBRE 2018 !

Après une première partie d'année bien remplie, l'équipe de la médiathèque Jean Jaurès propose diverses animations tout au long de ce deuxième semestre :

Le **dimanche 15 juillet**, jour de la foire de pays, une vente de livres d'occasion sera proposée dans la cour de la médiathèque de 7h30 à 17h30 avec des portes ouvertes pour l'exposition des artistes locaux.

Le **samedi 15 septembre**, la médiathèque Jean Jaurès fêtera ses 10 ans. Diverses animations tout au long de la journée, qui se terminera par un apéro concert.

De **septembre à décembre** seront mise en place chaque mois

des rencontres autour des jeux de société.

Tout au long du mois de novembre nous proposerons diverses animations pour la commémoration de la fin de la première guerre mondiale.

Dans le courant du mois de décembre des contes de Noël seront programmés.

Trois expositions seront présentes dans la salle d'exposition :

- **30 août au 28 septembre** avec Claudine Mouisset, artiste peintre
- **2 au 27 octobre** avec Marie Cayre, artiste peintre
- **Décembre 2018** : exposition avec pour thème « La Scandinavie ».

La médiathèque sera fermée du 6 au 18 août inclus.



... TOUT EN PREPARANT VOS ACTIVITES DE LA RENTREE

Portes-ouvertes de l'ERCVA XIII

Le samedi 23 juin de 10h à 12h, l'école de rugby du CVA XIII a organisé sur le stade municipal ses « portes ouvertes ». Comme chaque année, une cinquantaine de garçons et filles de 4 à 16 ans ont participé à cette journée. La pratique du rugby à XIII va leur permettre de s'épanouir, de se responsabiliser, de se conformer au code sportif et aux règles de jeu.

Rendez-vous à la rentrée de septembre pour les premiers entraînements. **Renseignements au 05 63 79 51 38**



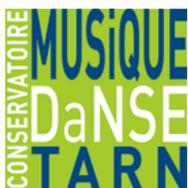
RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES ET SES PROJETS DE LA RENTRÉE

Le gala de danse a clôturé l'année de Familles Rurales en beauté. Les 51 danseurs et danseuses ont présenté un fabuleux spectacle à plus de 230 spectateurs venus les applaudir. Un grand bravo à tous ces artistes et à leur professeur, ainsi qu'un grand merci à toutes les personnes qui ont permis à cette belle soirée d'avoir lieu.

L'association recommencera ses activités en septembre avec les mêmes horaires qu'en 2017-2018. Petit changement : les cours de Créa Folie enfants et adultes ne pourront être maintenus cette année. Fabienne Combes interviendra dans le cadre de stages mis en place pendant les vacances scolaires. Un feuillet d'informations sur les nouvelles activités en cours de réflexion vous sera présenté fin août et des permanences d'inscription auront lieu avant la reprise des cours en septembre.



ENVIE D'APPRENDRE LA MUSIQUE ? LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE VOUS ACCUEILLE



Dans le cadre de l'adhésion de la CCMAV au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, la commune de Villefranche d'Albigeois finance majoritairement à hauteur de plus de 2000 euros chaque année (somme réclamée aux communes par la communauté de communes en proportion de la population) l'accueil possible d'adultes et d'enfants à l'antenne du conservatoire établie à Alban, 16, avenue d'Albi.

Amateurs de musique, vous souhaitez apprendre le solfège, la pratique d'un instrument ou encore vous perfectionner, n'hésitez donc pas à vous inscrire.

Les tarifs et les conditions d'inscriptions sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.cmdtarn.fr/inscriptions.html>

Contact : Dany Deluga / antenne-alban@cmdtarn.fr / 06 77 08 77 43

POURSUITE DES COURS DE TENNIS DE TABLE

La reprise des cours de tennis de table se fera le mercredi 12 septembre à 14h à la salle polyvalente de Villefranche d'Albigeois.

Une manifestation aura lieu le samedi 8 septembre à Albi sur la place du Vigan avec des joueurs internationaux qui vous feront découvrir tous les aspects du tennis de table.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter l'ASPTT-section tennis de table au 05.63.47.50.80 ou Alain JOURDE au 06.03.97.30.38.

VOUS AVEZ 60 ANS ET PLUS ?

Vous voulez préserver votre capital santé et votre forme physique ou encore améliorer votre bien-être ?

En partenariat avec l'ASPTT, nous vous proposons la mise en place d'une activité de marche accompagnée par un animateur sportif capable de s'adapter à vos capacités physiques et de répondre à vos attentes.

Ce programme pourrait se dérouler tous les mercredis après-midi à partir de 16h.

Si vous êtes intéressés, contactez la mairie au 05.63.55.30.15

3 JUIN 2018 : COMMÉMORATION DU 3 JUIN DU CENTENAIRE DE LA DISPARITION DE LOUIS JAURES.

Il n'est pas courant d'être réunis au monument aux Morts un 3 juin, rappelait Valérie Vithe dans son discours d'introduction de la cérémonie officielle. Et de poursuivre en donnant trois raisons à cet évènement.

2018 est l'année anniversaire du centenaire de l'année 1918, où a été mis fin le 11 novembre à 4 années d'un conflit mondial sans précédent, dans lequel la France et l'Europe ont basculé début août 1914. Le 11 novembre permet de célébrer la paix et l'espoir renouvelé. Ce sera la cas encore cette année le jour du 11 novembre.



« Aux enfants de Villefranche morts pour la patrie. »

Telle est la première phrase inscrite au monument aux morts de notre village.

Lorsque l'on prend le temps de lire chaque nom de soldats inscrit, parmi eux, on relève un nom, celui du plus jeune, mort le 3 juin 1918 à 19 ans. Un certain Louis Jaurès. Le 3 juin 1918, il y a un siècle exactement, mais comme les jours et mois qui ont précédé et ceux qui ont suivi avant d'aboutir à l'annonce du cessez le feu le 11 novembre 1918, des soldats ont perdu la vie en nombre, après avoir vécu de mois et années d'horreur dans les tranchées, affrontant le froid, la boue et le tonnerre de feu qui s'abattait chaque jour sur eux. Cette journée doit permettre

de se souvenir des batailles terribles qui ont dû être livrées par les hommes de l'époque

Enfin le 3 juin représente la date anniversaire de la mort Louis Jaurès, fils de Jean Jaurès. Elle ne peut pas laisser les Villefranchois indifférents.

Le père est mort pour ses idées défendant la paix, le fils meurt à la guerre. Quels destins !

Comme son père, Louis Jaurès n'était pas natif de Villefranche. Pourtant, le domaine de Bessoulet situé à l'extrémité Sud de la commune était leur refuge, le lieu qu'ils affectionnaient particulièrement pour se retrouver en famille ou entre amis, au calme, loin du tumulte parisien. De maison secondaire issue de l'héritage de Marie-Philippine Gisclard, mère de Louise Jaurès, née Bois, utilisée pour les vacances ou les fins de semaine lorsque Jean Jaurès enseignait à Albi, la maison de Bessoulet était devenue le lieu privilégié, propice à la réflexion et à l'inspiration.



Les personnalités du département avaient fait le déplacement ou étaient représentées pour honorer de leur présence cette commémoration. A tour de rôle, chacun a pris la parole et a souligné un trait, une facette de cette grande famille.

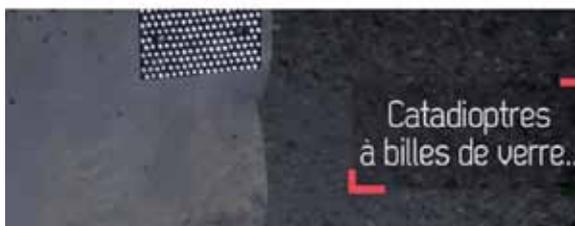
En fin de matinée, ce dimanche 3 juin 2018, vous avez été nombreux à venir prendre un verre à Bessoulet, pour redécouvrir cette bâtisse un peu abandonnée maintenant mais qui a connu ses heures de gloire quand Jean Jaurès et les siens venaient se ressourcer à l'ombre des châtaigniers centenaires.

L'après-midi des spécialistes ont évoqué Louis Jaurès et sa famille. L'intimité de la vie de cette famille a été évoquée. La carrière de son grand-père Eugène Bois sous-préfet a été retracée. Les raisons de l'engagement de Louis en devançant l'appel ont été expliquées, Son comportement héroïque au sein de son régiment et plus tard dans les tranchées, a été mis en lumière.

Dans le cadre de cette journée, un livret qui retrace la trop courte vie de Louis a été rédigé et est disponible à la vente (contacter la mairie).

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2013, les collectivités volontaires des 5 communautés de communes membres, formant le Pôle Territorial Albigeois Bastides, sont inscrites dans une démarche d'extinction nocturne de l'éclairage public. Cette initiative répond à l'objectif de réduction des consommations énergétiques sur le territoire, dans le cadre du Plan Climat Air



Energie en cours.

Afin de clarifier cette action la CCMAV a convié les habitants et les élus, à deux réunions publiques, le 7 juin à Villefranche et le 14 juin à Alban.

Il a été ainsi mis en évidence :

- qu'une économie de près de 40 % par an pouvait être réalisée avec une extinction complète de 6 heures continues,
- que les retours d'expérience indiquaient qu'aucune augmentation de cambriolages n'avait été enregistrée (les délits étant à 80 % commis en plein jour et ceux commis la nuit dans des rues parfaitement éclairées),
- que l'extinction nocturne n'entraînait aucune recrudescence des accidents de la route, en abordant un secteur peu ou pas éclairé, les automobilistes ont plutôt tendance à décélérer ou même à freiner afin d'être plus attentifs à l'état de la chaussée et à leur trajectoire.

Reconnu comme perturbateur, d'une part de notre rythme biologique par des troubles du sommeil, une augmentation du stress, la modification des rythmes hormonaux, et d'autre part pour la biodiversité nocturne (oiseaux, chauve-souris, mammifères...) l'éclairage de nuit semble décidément avoir plus d'inconvénients que d'avantages.

La pose de catadioptrés ou l'utilisation de peinture de voirie réfléchissante permettront de mieux rendre visibles la voie et les obstacles grâce au renvoi de l'éclairage des phares sur les éléments de mobilier urbain.

La commune de Villefranche, au même titre que les autres communes de la CCMAV, a confié au SDET le soin de vérifier la faisabilité de cette extinction, en dehors de l'éclairage de la RD999, où les lampes actuelles seront remplacées par des leds beaucoup plus économes en énergie et durables dans le temps.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS

Les nouveaux conteneurs pour le verre sont enfin arrivés. Plus esthétiques, plus pratiques et générant moins de bruit, ils sont venus compléter l'aménagement des points de déchets déjà entrepris en 2017.

Afin de laisser ces endroits propres il est rappelé que les encombrants ne peuvent être déposés au pied de ces containers. Aspirateurs, matelas, ou autres objets encombrants non ménagers doivent être portés dans l'une des 2 déchetteries mises gratuitement à notre disposition (Alban et Saint-Juéry).

Le ramassage en porte à porte est également réglementé avec une mise sur le trottoir des sacs poubelles ou des containers individuels seulement le matin de la collecte ou la veille au soir.



Les dépôts sauvages sur le domaine public sont sanctionnés d'une amende de 68 € à 180 €.

BOITES À LETTRES

Dans le cadre du diagnostic de voirie effectué par l'association ECTI, il est apparu que de nombreuses boites à lettres « débordent » sur le domaine public jusqu'à 33 cm contre 15 cm tolérés (arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics).

En particulier le long des avenues de Millau, d'Albi et de Mouzieys.

Pour éviter les accidents, la solution à privilégier, en dehors des dispositifs de détection au sol, consiste à remplacer votre boite à lettres **soit par une insertion directe dans le mur ou la porte de votre habitation, soit par une boite à lettres moins saillante** telle que l'on en trouve à présent dans le commerce.

RÈGLEMENTATION - DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS SUR LES VOIES PUBLIQUES ET DANS LES LIEUX PUBLICS

Etant donnés certains incidents récents intolérables, il convient de rappeler qu'en application du code rural, du code pénal et de l'arrêté municipal du 2 avril 2013, il est formellement interdit de laisser les chiens et les chats divaguer seuls et sans maître ou gardien sur les places, squares, jardins et voies publiques de la commune.

Les chiens circulant sur la voie publique et dans les lieux publics, même accompagnés, doivent obligatoirement être tenus en laisse et identifiés par tatouage ou puce électronique. Le non-respect d'un de ces points pourra se traduire par une verbalisation ou, si un danger manifeste est constaté, aboutir à la confiscation de l'animal.

Les animaux errants seront capturés et conduits en fourrière. Les frais de capture, de garde, de nourriture et d'identification éventuelle seront à la charge exclusive de leurs propriétaires.

Les chiens considérés comme « dangereux » devront être obligatoirement muselés et avoir fait l'objet, dès l'âge de 3 mois d'une déclaration en mairie susceptible d'être présentée à toute demande des services de police.

ETAT CIVIL - ACTUALITÉS

HOMMAGE

Un hommage a été rendu en conseil municipal le 14 mai dernier à Gérard Danizan, responsable de la communauté Emmaüs depuis 2007, décédé le matin même. Les membres du Conseil Communal d'Actions Sociales avaient pu le rencontrer lors de la dernière réunion de début avril 2018. Il y avait longuement expliqué, avec un esprit de transmission, le fonctionnement de la communauté Emmaüs, l'accueil de familles, les difficultés quotidiennes et les projets aussi.

Gérard DANIZAN était très investi et passionné ; il faisait preuve d'une grande implication.

Une pensée émue est adressée à sa famille, aux membres de l'association, aux salariés, aux compagnes et aux compagnons de la communauté de Villefranche.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

BROUTIN Peyton - 09/02/2018
GUICHARD Léna - 17/03/2018
FABRE Léonis - 22/03/2018
MAUREL MINKWE Chloé - 18/04/2018
VIEU Cléo - 13/05/2018
GALINIER Louane - 19/05/2018
BOGAERD John - 31/05/2018
BLASZCZYK Andréa - 10/06/2018

DÉCÈS

VIG Noël - 06/02/2018
BOYER William - 12/02/2018
COMBES Roger - 02/03/2018
GAU René - 28/03/2018
AZAM Louise Née MEUNIER - 27/05/2018
DEBELUT Francis - 30/05/2018
PLA Yves - 01/06/2018
GISTAN David - 07/06/2018

INHUMATION À VILLEFRANCHE

NEGRIER Simone née CROS - 02/01/2018
PANIS Jean-Louis - 16/02/2018
BONNAFOUS Bernard - 22/04/2018

ACTUALITÉ DES PROCHAINS MOIS ...

Du 4 juillet au 4 août 2018

Exposition des artistes locaux

Médiathèque Jean Jaurès

Dimanche 15 juillet 2018

Foire de Pays et vide greniers

organisés par le Comité des Fêtes

Places et rues du village

Vente de livres et portes ouvertes

artistes locaux organisées par la Médiathèque

Lundi 23 juillet 2018

Séance de cinéma gratuite en plein air « Adopter un veuf »

Organisée par la municipalité en collaboration avec l'association Cinécran 81

Dimanche 29 juillet 2018

Fête du pain et repas organisés par la Ruralité du Villefranchois

Hameau de Fabas

Du jeudi 30 août au vendredi 28 septembre 2018

Exposition de peinture Claudine MOUISSET

Médiathèque Jean Jaurès

Mardi 4 septembre 2018

Repas du Club Génération mouvement

Réservé aux adhérents

Samedi 15 septembre 2018

10 ans de la Médiathèque Jean Jaurès

Manifestations toute la journée

De septembre à décembre

Rencontre « jeux de société »

Médiathèque Jean Jaurès

Dimanche 23 septembre 2018

Repas organisé par l'Association Tarn Madagascar

Cambieu

Du 2 au 27 octobre 2018

Exposition de peinture Marie CAYRE

Médiathèque Jean Jaurès

Mardi 2 octobre 2018

Reprise des goûters et après-midi jeux, tous les 1ers mardis du mois

organisés par le Club Génération mouvement

Salle du Foyer de la Mairie

Dimanche 7 octobre 2018

Repas cochon farci organisé par l'ADMR

Salle Notre Dame

Dimanche 28 octobre 2018

Loto du Club Génération mouvement

Salle Notre Dame

Dimanche 11 novembre 2018

Commémoration du centenaire de la fin de la première

guerre mondiale, organisée

par l'association des anciens combattants et la municipalité

à 11 h 45

Vide greniers organisé par l'ERCVA XIII

Salle polyvalente et extérieurs

Du 2 au 30 novembre 2018

Expositions et diverses animation sur le thème du centenaire de la fin de la première guerre mondiale

Médiathèque Jean Jaurès

Mardi 4 décembre 2018

Goûter organisé par l'ADMR, MARPA et le Club Génération mouvement

Salle Notre Dame

Dimanche 8 décembre 2018

Concours de ball-trap organisé par le Club de Tir

Terrain de ball-trap

Rte de Fabas

Téléthon organisé par Familles Rurales

Place de la Bascule

Samedi 15 décembre 2018

Contes de Noël

Médiathèque Jean Jaurès

Repas du Club Génération mouvement

Réservé aux adhérents

Restaurant le Barry

Dimanche 16 décembre 2018

Marché de Noël organisé par la municipalité

Place de la MARPA et salle du foyer de la Mairie

Lundi 31 décembre 2018

Repas de la Saint Sylvestre organisé par Familles Rurales

Salle Notre Dame

Une fois par mois

Atelier lecture organisé par la MARPA sur site

ET N'OUBLIEZ PAS LES FÊTES ANNUELLES DU 30 AOÛT AU 3 SEPTEMBRE 2018 !

Jeudi 30 août : 20h30 belote place du Château

Vendredi 31 août : 20h soupe au fromage / Musette Sylvie Nauges / Disco P2M

Samedi 1er septembre : concours de chevaux, pétanque, bodega, orchestre Newzik

Dimanche 2 septembre matin : aubades / dépôt de gerbe au monument aux morts

Dimanche 2 septembre après-midi : chorale / 20h repas au Barry / 21h musette Gille Saby

Lundi 3 septembre : 13h repas des tripous / 15h pétanque

Suivez les actualités villefranchoises sur : le site internet de la commune : www.villefranchedalbigois.ccmav.fr

Facebook : www.facebook.com/Villefranche-dAlbigois